
Adresse de la société populaire et des corps constitués de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et des corps constitués de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 21-22;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21123_t1_0021_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

n

[*La société populaire de Sens à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (39)

Citoyens Représentans

La société vivement frappée de la vérité et de l'utilité des principes qui vous ont dictée votre dernière adresse au peuple français, s'empresse de vous en témoigner son entière satisfaction. Elle vous assure que constamment attachée à ces principes, elle n'en dévierait jamais, et que fermement unie à la Convention nationale, elle concourra de tous ses moyens à conserver et maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république pour laquelle nous sommes tous disposés à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Salut et fraternité.

JACQUELIN, *président*
et une signature illisible.

o

[*La société populaire et les corps constitués de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (40)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans,

Nous avons toujours été les sincères amis de la liberté, autant nous opposâmes d'efforts contre les tentatives du fédéralisme et de la Vendée (41) autant nous en opposerons contre les sectateurs de l'infâme Robespierre.

Quand la faction de ce tyran fut connue, nous n'attendîmes pas l'événement de son supplice; et séance tenante (le 12 thermidor) nous vous adressâmes l'expression des sentimens de gratitude et de confiance que vous assurent le courage et la fermeté que vous déployâtes pour poursuivre et faire punir ce scélérat et ses complices.

Notre ralliement fut et sera toujours autour de la Convention; c'est dans les momens d'orage que nous en avons donné la preuve et la garantie.

Vous resterez à votre poste, Représentans fidèles, la volonté nationale vous ordonne de ne pas le quitter avant que toutes les factions soient détruites et que nos victoires dans l'intérieur égalent celles de nos braves frères d'armes sur les tyrans coalisés.

Le supplice de Robespierre nous a présagé le règne de la justice destinée à faire punir le conspirateur en rassurant l'innocent.

Nos espérances ne sont pas déçues.

Représentans du peuple souverain, vous sou-

tiendrez impertubablement l'autorité nationale, une et indivisible qui ne réside que dans le sein de la Convention nationale.

Les sociétés populaires flambeau de la surveillance qui ont si souvent et si efficacement opéré pour le bonheur de la Patrie, vous seconderont de tous les efforts de leur zèle et continueront d'être en professant la soumission aux loix, les colonnes de l'édifice majestueux que vous avez élevé à la Liberté.

L'adresse au peuple français va servir d'égide et de rempart aux citoyens vertueux qui auraient pu marcher à pas incertains, quant à nous, toujours fermes, toujours amis de l'ordre social autant qu'ennemis des fripons et des factieux, nous saurons mourir s'il le faut pour défendre les principes salutaires que la Représentation nationale développe dans cette adresse énergique et qui sont les nôtres.

Vive la République.

FOUCHER, *président*
et sept autres signatures illisibles.

Le conseil général de l'administration du district du Rocher-de-la-Liberté, réunie en séance publique, qui a entendu la lecture faite par son président de l'adresse de la société populaire du Rocher-de-la-Liberté, à la Convention nationale, déclare que les principes de cette adresse sont les seuls, qu'il les a déjà exprimé plusieurs fois à nos représentans et surtout dans son adresse du 18 thermidor où il a demandé la punition des complices de l'infâme Robespierre et de tous les conspirateurs, il le répète encore et son dernier vœu sera pour l'affermissement de la république purgée de tout despotisme et de toute faction, et basée sur l'humanité, la justice et la vertu, le bonheur au peuple, soumission aux loix, respect à la Convention nationale.

Suivent huit signatures dont celle de l'agent national près le district, DENICK.

Les membres du tribunal du district aiant entendu la lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale en trouve les principes parfaitement conformes à ceux qu'ils professent et ont déjà manifestés dans leur adresse sur les événemens des 9 et 10 thermidor, ils y donnent leur adhésion et jurent de professer et propager ceux contenus dans l'adresse aux français.

FOUCHER, *président*
et quatre autres signatures illisibles.

Les membres composans le bureau de conciliation du district du Rocher-de-la-Liberté, réunis aiant pris lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale adhère aux principes qu'elle énonce et se fera un devoir scrupuleux de propager ceux que contient l'adresse aux Français.

Trois signatures illisibles.

Le comité révolutionnaire du district ayant pris lecture de l'adresse y donne l'adhésion la plus formelle et fait hommage à la Convention

(39) C 325, pl. 1403, p. 3.

(40) C 325, pl. 1403, p. 4.

(41) Ce dernier mot a été rajouté.

nationale de ses propres sentimens qu'il y trouve si heureusement exprimés.

Six signatures illisibles.

Le conseil général de la commune du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lo qui a pris lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale, déclare donner pleine adhésion à cette Adresse; ayant toujours professé les mêmes principes que partagent tous les membres qui composent la [deux mots ratés] ils soutiendront jusqu'au dernier moment de leur vie. En séance publique le 26 vendémiaire l'an trois de la République une et indivisible.

OURY, LE ROUX, *agent national*, SURGET, ROULLAND, *notables*, GAUGAIN, *officier municipal et cinq autres signatures illisibles.*

La justice de Paix du Rocher-de-la-Liberté, de cette commune, qui dans tous les temps et dans toutes les circonstances a par son service, sa bravoure, son respect pour les lois, signalé le plus ardent patriotisme, donne avec une satisfaction entière son adhésion à cette adresse de la société populaire. C'est dans son oeuvre, c'est dans l'âme de toutes les autorités constituées dont l'oeil veille constamment avec le sien au maintien de l'ordre public quelle a puisé ses expressions

N'en doutés pas citoyens le mérite de la vertu du français a été généralement senti avec tout l'intérêt qu'elle inspire. L'on y remarque ce feu sacré, cette empreinte de génie tutélaire appliqué au bonheur de la gloire de la République; aussi dans cette crise, la plus redoutable, vos lumières, votre sagesse, une attitude majestueuse à votre poste l'ont sauvée; vous l'avez délivré de ces monstres sanguinaires qui pour assouvir leur horrible despotisme juguloient à tout moment l'innocence qui pouvoit leur être nuisible en ravisant à la victime jusqu'au droit naturel de sa défense.

Ainsi votre courage, votre énergie, vos pénibles travaux sont inscrits au temple de mémoire. Le peuple vous entoure de sa confiance, vous rend l'hommage de sa reconnaissance et tout bon citoyen ne cesse de répéter avec allegresse, vive la Convention nationale.

Suivent quatre signatures.

P

[*La société populaire de Nuits, régénérée, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (42)

Pères de la Patrie,

Vous venez de réaliser en un jour le bonheur auquel nous aspirions depuis cinq ans.

(42) C 325, pl. 1403, p. 13.

La liberté cette fille ainée de la nature, ne sera plus confondue avec l'infâme licence : assise sur des bazes inébranlables elle médusera tout ses ennemis.

La sublime adresse que vous venez de faire au premier peuple libre est le langage du sentiment et de la vertu et le principe de tout vrai gouvernement : elle va désiller les yeux de tous ceux qui n'étoient qu'égarés, comme elle sera le supplice de tous ceux qui pouvoient être coupables.

Représentans, nous l'avons lue avec cet intérêt, cette émotion délicieuse que la vertu a seule le droit d'inspirer; elle sera longtems encore le sujet de nos plus douces méditations : nous ne doutons point que les principes de moralité et de patriotisme quelle exprime après avoir fait le bonheur du peuple français, ne fasse bientôt encore celui de tous les peuples de la terre, sans doute il était réservé au génie bienfaisant qui avait purgé le sol de la liberté de tous ses vils ennemis, d'y faire naître et chérir toutes les vertus. Restez donc à votre poste pour jouir longtems de la félicité d'un grand peuple que vous aurez rendu heureux par vos bienfaits.

Vive la Liberté, vive la République, vive la Convention.

ARMONT, *président*, CARDEUR fils, *secrétaire.*

11

Les administrateurs du directoire du district de Montferme [ci-devant Saint-Rambert], **département de l'Ain^a**; **le conseil général de la commune d'Alençon, département de l'Orne^b**; **celui de la commune de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure^c**; **d'Égalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry, département de l'Aisne^d**; **du Havre-Marat** [ci-devant Le Havre], **département de la Seine-Inférieure^e**; **le comité révolutionnaire du district de Roanne, département de la Loire^f**; **les conseils généraux des communes de Cambrai^g et de Douai^h, département du Nord**; **les secrétaires commis du district d'Amboise, département d'Indre-et-Loireⁱ, expriment leur adhésion aux principes développés par la Convention, dans son Adresse et l'invitent à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

a

[*Les administrateurs du directoire du district de Mont-Ferme à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (44)

(43) P.-V., XLVIII, 26-27.

(44) C 323, pl. 1384, p. 34.